

Transformer les systèmes alimentaires mondiaux grâce à une gestion durable des terres, alignée sur les ODD de l'ONU

PRENANT ACTE du Programme de développement durable à l'horizon 2030 qui vise à éliminer la pauvreté et la faim pour tous les êtres humains, et RAPPELANT que plusieurs des Objectifs de développement durable soutiennent ce programme, notamment les Objectifs 2, 12 et 15 en faveur, respectivement, de l'élimination de la faim, d'une consommation responsable et de la préservation de la vie terrestre ;

RECONNAISSANT que le monde est de plus en plus préoccupé par le rôle des pratiques agricoles dans le dépassement de trois grandes frontières planétaires (intégrité de la biosphère, modification des systèmes terrestres et flux biogéochimiques) ;

CONSCIENT que l'insécurité alimentaire progresse au niveau mondial, avec plus de 820 millions de personnes souffrant de la faim, et que la demande mondiale de denrées alimentaires continue d'augmenter ;

NOTANT que les terres agricoles peuvent fournir un certain nombre de services écosystémiques lorsqu'elles sont gérées de manière durable et que les agriculteurs peuvent être incités à protéger ces services ;

RECONNAISSANT que la pleine valeur des terres et des paysages agricoles dépend particulièrement de la restauration et de la protection de la santé des terres, dont le carbone organique du sol et la biodiversité du sol sont les principaux indicateurs ;

PRENANT NOTE de l'appel à la transformation du système alimentaire et agricole dans les Engagements d'Hawai'i, de l'historique des Résolutions et Recommandations de l'UICN relatif à l'alimentation et l'agriculture, ainsi que des travaux du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition (HLPE) et du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CFS) en matière de nutrition et de systèmes alimentaires ;

CONSCIENT de la contribution majeure des pratiques agricoles non durables à la dégradation de l'environnement et à la crise de l'extinction ;

CONSCIENT, à l'inverse, qu'une bonne gestion des pratiques agricoles et des systèmes agricoles et forestiers durables peuvent apporter des avantages sociaux importants mais aussi contribuer à la conservation, et qu'ils sont des outils essentiels pour la restauration des terres dégradées ;

NOTANT que 40% des terres agricoles sont dégradées ou se dégradent, ce qui présente à la fois un risque et une opportunité ;

RECONNAISSANT ÉGALEMENT le rôle central de la santé des terres et de la biodiversité des sols dans le maintien de la fonctionnalité des écosystèmes dans les paysages agricoles ;

CONSCIENT des lacunes importantes dans les connaissances en matière de taxonomie et de caractérisation de la biodiversité des sols ;

SOULIGNANT qu'il convient de gérer les sols comme un écosystème et non comme un substrat, et que ces connaissances sont déjà intégrées dans nombre de systèmes traditionnels et contemporains de gestion des terres ;

RECONNAISSANT qu'un dialogue et un engagement plus vigoureux entre les divers acteurs sont nécessaires si l'on veut parvenir à un système alimentaire et agricole durable au niveau mondial ;

CONSCIENT du nombre croissant d'acteurs du secteur agricole qui s'efforcent d'opérer une transformation sectorielle à des fins de durabilité ; et

NOTANT le rôle croissant de l'UICN dans la promotion de la gestion durable des terres en tant qu'organisme accrédité du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et du Fonds vert pour le climat (GCF), et la possibilité de promouvoir la gestion durable des terres comme solution fondée sur la nature pour une agriculture et une production alimentaire durables ;

Le Congrès mondial de la nature 2020 de l'UICN, lors de sa session à Marseille, France :

1. INVITE le Directeur général à :

a. améliorer les informations et à en fournir de nouvelles afin de soutenir l'amélioration des systèmes alimentaires, en s'appuyant sur la valeur de la nature tout en réduisant les menaces qui pèsent sur la nature, notamment des informations sur la biodiversité des sols, les pratiques de gestion, la santé des terres liée aux systèmes agricoles et la fonctionnalité des paysages agricoles ;

b. accélérer l'action de l'UICN sur le terrain en matière d'agriculture durable, de neutralité de la dégradation des terres et de restauration des paysages, en tant que volets majeurs de la contribution de l'UICN à la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes, en collaboration avec d'autres organisations compétentes ;

c. investir dans l'élaboration de partenariats avec les principaux groupes d'intervenants du secteur de l'alimentation et de l'agriculture afin de promouvoir la transformation sectorielle ;

d. promouvoir la santé des terres et la biodiversité des sols dans les forums politiques pertinents ; et

e. structurer l'engagement de l'UICN dans le domaine de l'agriculture de manière à transcender les domaines de programme thématiques actuels de l'UICN et à établir des liens entre tous les travaux pertinents de l'UICN sur la science, les politiques et les pratiques.

2. RECOMMANDE aux Commissions d'améliorer les connaissances disponibles sur l'agriculture durable, en particulier les indicateurs et les valeurs concernant la santé des terres et la biodiversité des sols, ainsi que de donner des exemples d'approches réussies pour une action transformatrice à grande échelle et des méthodes permettant d'estimer la valeur des services écosystémiques fournis par les terres agricoles.

3. DEMANDE aux gouvernements, à la société civile et aux investisseurs privés de donner la priorité à la transition dans les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture, afin que de contributeurs à la perte de biodiversité, ils fassent désormais partie intégrante de la restauration et de la gestion durable de l'environnement, et de mobiliser des ressources adéquates pour soutenir les pratiques durables aux niveaux des exploitations agricoles, des paysages et de la chaîne d'approvisionnement.